

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: ASDG SA, en liquidation, Genève*
2. *Décision de dissolution par:* l'assemblée générale
3. *Date de la décision:* 17.02.2009
4. *Echéance de préavis des créances: 20.04.2009*
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*  
ASDG SA, en liquidation, Fibexa SA société fiduciaire, M. Laurent Rigoli, Rue Marterey 5, 1005 Lausanne
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques:* Conformément à l'art. 745 al. 3 CO, la société se réserve la faculté de procéder à une répartition anticipée des actifs

Givel & Mermoud Notaires  
1110 Morges 1

(00360085)

**n** *Glossaire FOSC*

Annulation

La rubrique Annulation contient les titres qui n'ont pas été présentés à l'autorité judiciaire soussignée et sont par conséquent annulés.

**n** *Rubrique faillite*

Avez-vous d'autres souhaits ?

L'équipe de la FOSC se tient volontiers à votre disposition pour toute question pendant les heures de travail usuelles au numéro 031 324 09 92.

**n** *Appels aux créanciers*

Dans l'intérêt du liquidateur...

...l'appel aux créanciers ne peut être lancé **qu'après** la dissolution de la société auprès du registre cantonal du commerce et sa publication dans la FOSC. Les autorités préposées à la tenue des registres sont invitées à procéder à la radiation après le troisième appel aux créanciers **faisant suite** à la publication de la dissolution dans la FOSC.